



COMPTE-RENDU DU CTL DU 16 DECEMBRE 2021

Ce CTL s'est tenu en présentiel à COLMAR.

I) Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021 (pour avis)

Elle s'est faite à l'unanimité des organisations syndicales.

II) Détermination des ponts naturels 2022 (pour avis)

La direction propose le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.

Au sujet du 27 mai qui a d'office été exclu par la direction, FO a soulevé les points suivants :

- quid de l'éducation nationale ?
- quid des cités administratives ?
- le 27 mai a été proposé les années précédentes,
- il a été proposé et validé dans d'autres départements, malgré les consignes / souhaits du DG, sans que cela ne pose problème.

Il est confirmé que ce sera un jour férié pour l'éducation nationale, la direction se contente de préciser qu'il en sera tenu compte pour la validation de congés pour les agents concernés sous réserve des nécessités de service.

La direction indique qu'après discussion avec le préfet, les cités ne seront a priori pas fermées mais cela ne semble pas garanti, à suivre...

La direction ose aussi nous avancer comme argument la surcharge de travail liée à l'existence d'un long week-end, notamment avec une masse stressante de e-contact. Sauf que pour nous, c'est ridicule :

- c'était déjà le cas les années précédentes ;
- la surcharge de e-contacts provient surtout, si ce n'est seulement, de la nouvelle stratégie d'accueil mise en place par la DGFIP et il est gonflé de s'en servir pour refuser un repos aux agents ;
- cette année, contrairement aux précédentes, les 1^{er} et 8 mai tombent au courant de week-ends, si la direction veut sincèrement soulager les agents ce serait justement en proposant ce jour qui permettrait de bénéficier d'un week-end prolongé.

La direction a ajouté qu'elle n'envisageait pas ce jour aussi parce que le SIP de Colmar serait en plein déménagement et risquait de fermer... Après avoir expliqué que le choix de la direction découlait d'un souci du bien-être des agents pour qu'il ne soit pas surchargé à leur retour d'un long week-end, on a bien compris que l'idée était que tout le monde soit sur le pont, au taquet pour que l'image de la DGFIP soit bonne !

Au final, FO s'est abstenu : si le directeur ne souhaite pas ajouter le 27 mai, c'est qu'il ne souhaite pas avoir notre avis...

III) Point sur la rénovation des cités administratives du Haut-Rhin (pour information)

A) La cité administrative de COLMAR

En juin 2022 : fin des travaux pour les nouveaux bâtiments (Bâtiment N et Connecteurs X et Y), la D.C.E.R. réintégrera le bâtiment B à la mi-juin 2022.

Parallèlement, les travaux commenceront au bâtiment A. En conséquence, le SIP déménagera provisoirement dans les Bâtiments X et B et l'accueil du SIP de COLMAR s'effectuera au Bâtiment D pendant la campagne IR puis au Bâtiment N à partir du 17 juin 2022.

La fin des travaux est prévue pour le mois de Février 2023. Tous les services seront alors installés dans leurs nouveaux locaux (la DDFIP-Bruat dans les Bâtiments X, B et Y, les SIP et SIE dans le Bâtiment A, et les services actuellement dans le Bâtiment J (Domaine, Trésorerie Amendes, Trésorerie Municipale) dans les Bâtiments A et B).

S'agissant du Bâtiment B, les 2ème et 3ème étages seront occupés par la D.C.E.R. et une partie de la DDFIP BRUAT, le RDC et le 1^{er} étage seront occupés par la Préfecture.

Il y aura plus de salles de réunion (en plus des salles plus nombreuses dans le Bâtiment D, il y aura une salle dans le Bâtiment A (3ème étage) et une dans le Connecteur Y (1^{er} étage)).

Concernant les locaux syndicaux, ils seront situés dans le Bâtiment D.

S'agissant de l'accueil mutualisé, une réunion sera organisée fin janvier 2022 avec les agents concernés (SIP / SIE / SGC / CDIF / T. AMENDES). Quelle sera l'incidence métiers? Un GT Accueil mutualisé est en cours de préparation.

Concernant les taux de rationalité, on divise par 2 le nombre de m² par agent par rapport à la situation actuelle. Ainsi, on va passer de 29m² par agent à 16m².

Concernant les problèmes de stationnement sur le parking de la cité, il faudra attendre la fin des travaux. L'accès au parking se fera rue Fleischhauer avec un badge (mise en place d'une barrière).

B) La cité administrative de MULHOUSE

Les travaux débuteront en janvier 2022, d'abord par la réhabilitation du Bâtiment B (ancien commissariat de Police). En conséquence, le SIP de MULHOUSE intégrera le Bâtiment B en septembre 2022, le SIE intégrera alors provisoirement le Bâtiment D.

Concernant les locaux syndicaux, ils seront situés dans le Bâtiment E.

Les OS se sont interrogées sur la capacité de la cantine de la cité administrative de MULHOUSE à gérer l'afflux des futurs nouveaux agents.

IV) Point d'actualité sur l'installation du SGC de Guebwiller (pour information)

Le Directeur visitera le SGC de GUEBWILLER le 25/01/2022.

Le CTL s'est mis d'accord pour une visite de poste au cours de l'année 2022.

V) Horaires variables des structures restructurées NRP au 01/01/2021 (pour information)

En conséquence des restructurations NRP, les règlements intérieurs doivent être modifiés.

Compte tenu des éléments fournis dans les documents de travail, les agents ont été valablement consultés et la direction a retenu les choix ayant obtenus la majorité des voix.

VI) Questions diverses

A) Prime agent d'accueil, de caisse et d'accueil de proximité

Pour le calcul, un déplacement équivaut à un jour.

Pour l'éventuel impact de la disparition du numéraire sur cette prime, la direction considère que si la prime est prévue pour un état liquidatif de caisse, la prime est conservée même s'il n'y a plus de numéraire mais pour être certaine, elle va interroger la centrale.

En fonction de la réponse, elle demandera également si dans l'hypothèse de la perte du bénéfice de la prime caisse, les agents seront automatiquement éligibles à la prime accueil

B) EDR

Actuellement, ils perdent du temps lors de leur installation sur les postes auxquels ils sont affectés. SOLIDAIRES demande à ce qu'ils soient tous dotés d'USBC.

La direction y répond favorablement à la condition de disposer du matériel nécessaire.

FO est intervenu pour indiquer que tous les nouveaux ordinateurs disposaient de cet équipement et que sans attendre une nouvelle dotation, il serait possible d'intervertir avec des agents récemment dotés mais qui n'auraient pas l'utilité de tel USB contrairement aux EDR.

La question des frais de déplacement a également été abordée pour les EDR mais aussi pour l'ensemble des agents.

Le sujet est délicat parce que le directeur maintient sa politique stricte avec des aménagements ponctuels selon les situations individuelles mais en même temps, le représentant des RH confirme que les agents gestionnaires n'ont pas le temps de creuser ces situations individuelles et appliquent la rigueur...

Ce sujet sera réévoqué prochainement après avoir pris le temps de faire un état des lieux précis.

C) Plan de relance

A Thann, il y a eu un problème de TVA sur les opérations donc l'engagement a pris du retard mais le projet a été validé et se fera.

A Altkirch, la première réunion de chantier aura lieu le 5 janvier 2022.

D) Accueil primaire à l'antenne de Altkirch

La direction confirme que cet accueil est paradoxal compte tenu de la réforme NRP et qu'il n'est maintenu que parce qu'une agente affectée sur place a proposé et accepté de le faire, à son départ il n'est pas question de le maintenir.

E) Calendrier

Le prochain CTL est fixé le 20 janvier 2022 avec comme date de repli le 26 janvier 2022.

Il aura notamment comme point à l'ordre du jour les emplois.

Vos représentants FO-DGFiP :

Mathilde LANG

Christophe VOGEL